Saint-Paul
d'Abbotsford

Aux personnes et organismes de Saint-Paul-d'Abbotsford

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford :

QUE lors de la séance tenue le 7 décembre 2021, le conseil de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford a procédé à l'adoption du règlement n° 660-2021 concernant les modalités de publication des avis publics

QUE le règlement numéro 660-2021 sera officiellement en vigueur ce 8 décembre 2021;

QU'à partir du mois de janvier 2022, les avis publics seront publiés seulement sur le site internet de la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford au lien suivant : https://www.saintpauldabbotsford.qc.ca/administration-municipale/avis-publics/administration/

QUE le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Saint-Paul-d'Abbotsford situé au 926, rue Principale Est, à Saint-Paul-d'Abbotsford, aux heures régulières de bureau.

DONNÉ À Saint-Paul-d'Abbotsford, ce HUITIÈME jour du mois de décembre 2021.

Le directeur général,

Jean-Raphaël Cloutier